

Image not found or type unknown



Comment se protéger contre enlèvement les enfants à l'étranger

Par **musica**, le **20/01/2009** à **09:18**

Bonjour,

J'ai entamé la procédure de divorce avec mon mari (mariés depuis 12 ans, 2 enfants), par consentement mutuel. Nous avons opté (plutôt mon mari, j'ai accepté) pour la garde alternée.

Ma question: il est algérien, ça fait longtemps il parle de rentrer en Algérie et je sais, qu'il n'abandonnera ses enfants.

Comment je peux me protéger contre éventuel enlèvement d'enfants: il part en vacances et il ne reviendra pas? Quelle clause je peux inscrire pour pouvoir récupérer mes enfants (vu que la requête n'a pas été encore déposée), parce que la base les femmes n'ont aucun droit ?